



JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N°8

JOURNAL DU 19 SEPTEMBRE 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
A lieu le VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 à 19H00
A CHATILLON SUR SEINE
Salle Polyvalente Luc Schreder

L'Assemblée Générale du District de Côte d'Or se déroulera le Vendredi 2 octobre 2020, à 19h00, à **CHATILLON SUR SEINE - Salle Polyvalente Luc Schreder**

17 H 45 Pointage des clubs

18 H 00 Accueil des clubs et invités

1. Approbation du PV de l'A.G du 30 Novembre 2019
2. Allocution du Président et des Personnalités
3. Adoption des Rapports d'activités des Commissions
4. Présentation des Statuts du District ->
5. Présentation du bilan financier 2019-2020
6. Rapport du Commissaire aux comptes
7. Budget prévisionnel 2020/2021
8. Election des membres du Comité Directeur / Election des membres de la Délégation
9. Résultats des votes
10. Remise des Médailles du District
11. Clôture de l'Assemblée Générale

Tous les clubs ont reçu, le 17/09/2020, sur la messagerie électronique officielle, les documents nécessaires.

En cas de non réception, merci de contacter rapidement le secrétariat du District.

Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, **un seul représentant par club** sera autorisé à participer à l'Assemblée. **Le port du masque sera obligatoire.** Du gel Hydro alcoolique sera mis à l'entrée de la salle.

Nous vous demandons, également, de respecter les gestes barrières.

ARBITRE AUXILIAIRE

La saison 2020/2021 va recommencer ce week-end.

Au vue de la situation sanitaire actuelle et à titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'arbitrage a décidé de faire apposer, par la LBF, le cachet Arbitre Auxiliaire sur les licences des dirigeants ayant Recyclé ou passé l'Examen lors de la saison 2019/2020.

Comme chaque saison des sessions arbitre auxiliaire seront mises en place **mais uniquement pour les Examens.**

Les premières sessions auront lieu les

- 25/09/2020 à PRECY à la Salle ERL (à Côté du Gymnase) à 19h30
- 09/10/2020 à VOULAINES LES TEMPLIERS - Salle municipale, (place de l'église) à 19 h 30
- 30/10/2020 à SEURRE – Salle des Fêtes à 19 h 30

Le District est à la recherche de salle pour les secteurs suivants

- SECTEUR VAL DE SAONE
- SECTEUR DE LA TILLE
- SECTEUR BEAUNE 1
- SECTEUR BEAUNE 2

Pour les 2 secteurs de BEAUNE, nous recherchons un club central pouvant accueillir les clubs de ces secteurs afin qu'il n'y ait pas un trop grand kilométrage pour chacun.

Les dates des sessions au Siège du District vous seront communiquées sur le site du district

Les sessions seront de maximum 15 personnes. Les salles devront avoir une capacité de 30 personnes afin de respecter la distanciation de 1 m.

Les clubs accueillant devront fournir du gel hydro alcoolique.

Les participants devront porter un masque OBLIGATOIREMENT et apporter leur matériel pour écrire.

Les clubs pourront se rendre dans les secteurs de leur choix et auront l'obligation s'inscrire, en envoyant un mail au secrétariat (achapon@cote-dor.fff.fr)

TEST PHYSIQUE

Vous êtes convoqués au test physique qui aura lieu **du 17 Octobre 2020 aux Stade des Bourroches.**

- **Arrivée à 8 h 45 (heure impérative)**
- **Echauffement à 9 h 00**
- **Début du test à 9 h 30**

Nous vous recommandons de lire ATENTIVEMENT les informations données ci-dessous.

Des vestiaires seront mis à votre disposition par groupe.

Vous pourrez :

- vous changer sur place ou arriver en tenue pour le test physique.
- vous doucher sur place (sauf évolution des consignes).

Vos actions se feront dans le respect des règles sanitaires (distanciation, port du masque en salle, lavage des mains...).

Nous vous demandons par contre de vous munir :

- **D'un masque personnel au minimum,**
- **D'un nécessaire pour la douche.**

Pour rappel, ce test est obligatoire et les modalités se trouvent dans le RI 2020-2021.

La convocation vous a été envoyée sur le mail officiel

Le Président de la CDA

AGENDA

Lundi 14 Septembre

Comité Directeur à 18h30

Vendredi 18 Septembre 2020

CDA – OBSERVATEURS de 18 h 30

PROCES VERBAUX

COMITE DIRECTEUR - BUREAU

PV N° 13 CD/3

REUNION DU : 3 Septembre 2020 par visioconférence et en présentiel

Présidence : M DURAND D

Présents : Mmes TILLOL P – STORNO P – URBANIAK N - MM AUCAIGNE P – VALOT N –

Absents Excusés : Mme DUCREUX E - DA SILVA S – LECOUR B – GIANNINI E – THIBERT J.
MONNIN M

Assiste Mme CHAPON

II-INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 Informations

Compte tenu du déplacement de l'écran de la visio dans la salle du Comité Directeur et du manque d'ordinateurs du fait des réunions simultanées des commissions des compétitions et de discipline, le bureau valide l'achat de 2 ordinateurs portables et d'un grand écran pour équiper les 2 salles de réunion. Ces ordinateurs seront entreposés au secrétariat et à disposition de toutes les commissions.

Compte rendu des réunions de crise COVID LFA/Ligues/Districts :

- La ligue va modifier la fiche synthèse le nombre de joueurs identifié porteur du virus est porté à 3 joueurs ou plus identifiés
- Une nouvelle fiche sera établie pour le référent COVID
- Les spectateurs debout sont autorisés
- Un protocole concernant les formations ligue a été établi.

2.2 SAISON 2020/2021

Mme TILLOL annonce les priorités concernant le loisir

Critérium vétérans

Fustal pour les U13 t U15 en support Clenay

Foot plaisir jeunes

Footgolf

League foot5 seniors garçons

Fitfoot avec Beaune club support

Foot à 5 pour les jeunes filles

Championnats Séniors

Suite à la situation sanitaire actuelle, afin de laisser le temps aux clubs recevant de nettoyer les douches et les vestiaires, le bureau du C.D décide de programmer les rencontres SENIORS LIBRE **de lever de rideau à 12h** jusqu'à nouvel ordre.

De ce fait, les rencontres U18 District programmées le Dimanche matin se joueront à 9h30 si un match sénior se joue à 12h00.

Championnat Féminin à 11 : 4 équipes se sont inscrites. Le championnat se fera en Interdistricts avec la Saône et Loire et le Jura. Plus d'informations seront données pour l'organisation.

Foot animation : Les réunions pour l'organisation des plateaux se feront par Visio.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : D. DURAND

COMMISSION SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PV N°10 SP/1

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020

Présidence : M. JANIN D

Présents : Mme LEGRAND K - MM. DARMIGNY JP – PERROT JF – NAPPEY T

Excusé : MM. BONIN D – ES SBITI B

Assiste : Mme CHAPON

Monsieur DARMIGNY rappelle le processus électoral, les conditions générales et particulières d'éligibilité et la mission de la Commission.

Auparavant, la CSOE ne pouvait donner qu'un avis, le Comité directeur était le seul compétent pour prendre la décision d'accepter ou de refuser une candidature.

Désormais, la CSOE se prononce désormais sur la recevabilité des candidatures et rend une véritable décision, prise en premier et dernier ressort (le Comité Directeur n'intervient plus).

Le président de la commission étudie la recevabilité des candidatures.

La Commission après avoir pris connaissance des pièces jointes au dossier, contrôle les éléments suivants :

- ✓ Liste comportant 21 candidats qui est parvenue au Secrétariat du District dans les délais impartis (1/09/2020) et sous forme imposée en LRAR.
- ✓ Que la déclaration de candidature est bien remplie par la tête de liste, signée par tous les candidats.
- ✓ Qu'il figure bien les principales fonctions : Président – Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier.
- ✓ Que sur la liste, les familles obligatoires sont bien indiquées et représentées :
 - Représentant des arbitres
 - Représentant des Educateurs
 - Une femme
 - Un médecin
 -

- ✓ Que le contrôle de la régularité de la licence des candidats a été effectué, aucune anomalie n'est constatée
- ✓ Que les différents documents à produire par les candidats (déclarations individuelles de non condamnation, copie de la pièce d'identité) l'ont été.
- ✓ Que tous les clubs d'appartenance des candidats sont bien à jour financièrement auprès du District.

La CSOE juge recevable la liste de M. DURAND qui sera proposée au vote des clubs en Assemblée Générale le 2/10/2020.

Etude des candidatures de l'élection de la délégation du district de Côte d'or

Monsieur DARMIGNY rappelle aux membres de la Commission que les délégations sont appelés à siéger à l'assemblée générale de la Ligue et fait lecture de l'article 12.5.6

L'Assemblée générale devra élire des délégués et des suppléants pour palier toute absence. C'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui déterminera les délégués et les suppléants.

- AUCAIGNES Patrick – club de Vougeot
- BOTTOU Yves Patrick – Club de FC Corgoloin Ladoix
- DA SILVA Sérafin - Club de Tart Le Haut varange
- DUPIN Yannick – Club de ST REMY
- GUYON Dominique – Club de CCOF
- NAPPEY Thierry – Club de TILLES FC
- RUCKSTULH Thierry – Club de JDF 21
- STRONO Pascale – Club de UCCF
- URBANIAK Nathalie – Club de Beaune

La commission après avoir pris connaissance des candidatures, vérifie que les différents documents à produire par les candidats sont joints à la déclaration de candidature individuelle.

Les 9 candidats ont joint à leur candidature la déclaration individuelle de non condamnation du candidat et la copie de la CNI

La CSOE juge recevable les candidatures nommées ci-dessus qui seront proposées au vote des clubs en Assemblée Générale le 2/10/2020.

La commission fait un point sur l'organisation des scrutins.

Organisation administrative :

- Les différents documents seront remis aux clubs au moment de leur arrivée après émargement
- Les clubs qui n'auront pas réglé leur solde du 30/06/2020 ne pourront pas voter
- Un seul bureau de vote sera mis en place
- Les clubs seront appelés aux urnes par groupe limité afin de respecter au maximum les gestes barrières
- Un émargement sera fait à nouveau lors du scrutin avant de déposer les enveloppes dans les urnes.
- Une pièce d'identité pourra être demandée

Organisation matérielle

- 2 urnes seront disposées à une distance de 1 mètre afin que les clubs votent en même temps pour l'élection du Comité Directeur et pour les représentants de la délégation

- Les clubs disposeront d'enveloppes et bulletins de couleur différente pour chaque élection afin de mieux visualiser les 2 scrutins.

Dépouillement

Les membres de la Commission et le secrétariat participeront aux dépouillements.

Le Président : JANIN D

La secrétaire de séance : A CHAPON

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES et FOOTBALL DIVERSIFIE

PV N° 14 CC/5

REUNION DU 16SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : M. LECOUR Bernard

PRESENTS : MM. BRUNEL, NAUDET, BELORGEY, FREREJACQUES, FAORO, BAILLY

I - CHAMPIONNATS SENIORS 2020/2021

1.1 CHANGEMENTS DE DATES/HORAIRES

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES			DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22761624	D4	B	ENT MVF	4	USSE	3	27/09/2020	15H		STADE DES BRELIS à CREPAND
23079153	CCOD2	0	ASFO	1	U.L.F.E.	1	20/09/2020	15H	19/09/2020	18H
23079154	CCOD2	0	FONTAINE LES DIJON	2	USCD	2	20/09/2020	15H		STADE MICHEL RATEL 2 à FONTAINE LES DIJON
23079159	CCOD3-D4	0	ST REMY	3	USSE	2	20/09/2020	12H	18/09/2020	21H
23079164	CCOD3-D4	0	SAVIGNY CHASSAGNE	2	F.C. C. L.	3	20/09/2020	15H		STADE DES LAUCHÈRES 1 à LADOIX

CCOD3D4	0	E.F. VILLAGES	2	IS - SELONGEY	5	20/09/20	15H		13H
---------	---	---------------	---	---------------	---	----------	-----	--	-----

La Commission des Compétitions refuse cette demande. Un lever de rideau étant programmé à midi.

23079151	CCOD2	0	LONGVIC	2	MANLAY	1	20/09/2020	12H		12H30	STADE MAURICE COLSON 1 à LONGVIC
----------	-------	---	---------	---	--------	---	------------	-----	--	-------	----------------------------------

La Commission des Compétitions refuse ce changement d'horaire. Les levers de rideaux doivent rester programmés à midi.

Les clubs désirant jouer en nocturne doivent avoir un éclairage contrôlé par la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

- **Match ALLER** 22760892 – D2B USCD2 – CHAMPDOTRE LONGEAULT du 27/09/2020 se jouera sur le terrain de LONGEAULT.
- **Match RETOUR** 22760983 – D2B CHAMPDOTRE LONGEAULT – USCD 2 du 21/02/2021 se jouera à sur le terrain de USCD

1.2 MATCHS REPORTES - REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite à la déclaration de cas positif à la COVID 19, nous vous informons que les rencontres ci-dessous programmée le 13/09/2020 n'ont pas eu lieu.

- Match 22760700 D2 – A FCCL 2 – VAL DE NORGE remis au 01/11/2020
- Match 22760883 D2 – B DAIX – USCD 2 remis au 01/11/2020
- Match 22761199 D3 - B REMILLY – FCAB remis au 01/11/2020
- Match 22761328 D3 – C USCD 3 – MAGNIEN remis au 01/11/2020
- Match 22761459 D3 – D ST JEAN DE LOSNE 3 – FCCL 3 remis au 01/11/2020
- Match 22761650 D4 – C EF VILLAGES 3 – FCAB remis au 20/09/2020

1.3 MATCH ARRETE

22761062 D3 A M.V.F. 3 – U.S.S.E 2 du 13/09/2020

Match arrêté à la 46ème minute par l'arbitre. L'équipe de M.V.F. 3 ne comptant plus que sept joueurs sur le terrain.

En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu à M.V.F. 3 0 – 2 / 0 point pour en porter le bénéfice à U.S.S.E. 2

1.4 FORFAITS

22761711 D4 E REMILLY 2 – DIJON AFRIQUE du 13/09/2020

Forfait déclaré de DIJON AFRIQUE

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à DIJON AFRIQUE pour en porter le bénéfice à REMILLY 2

Tous les matches de la 1^{ère} journée doivent se jouer. Voir règlements.

S'agissant du match Aller, le match retour devient REMILLY 2 – DIJON AFRIQUE

22761682 D4 D ENT BLIGNY 2 – VITTEAUX 2 du 13/09/2020

Forfait non déclaré de VITTEAUX 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à VITTEAUX 2 pour en porter le bénéfice à BLIGNY 2

S'agissant du match Aller, le match retour devient ENT BLIGNY 2 – VITTEAUX 2.

22761680 D4 D PLOMBIERES 3 – DINAMO 2 du 13/09/20

Forfait déclaré de PLOMBIERES 3

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à PLOMBIERES 3 pour en porter le bénéfice à DIJON DINAMO 2**22761770 D4 G LES MAILLYS – GENLIS 3 du 13/09/2020**

Forfait non déclaré de GENLIS 3

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à GENLIS 3 pour en porter le bénéfice à LES MAILLYS**S'agissant du match Aller, le match retour devient LES MAILLYS – GENLIS 3.****22761622 D4 B U.S.S.E 3 – MANLAY 2 du 13/09/2020**

Forfait déclaré de MANLAY 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à MANLAY 2 pour en porter le bénéfice à U.S.S.E 3**S'agissant du match Aller, le match retour devient USSE 3 – MANLAY 2****22761592 D4 A TOUILLON – U.C.C.F 3 du 13/09/2020**

Forfait déclaré de U.C.C.F. 3

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à U.C.C.F. 3 pour en porter le bénéfice à TOUILLON.**S'agissant du match Aller, le match retour devient TOUILLON – UCCF 3.****22761652 D4 C SACRIBAINÉ – E.S.V.O. 2 du 13/09/2020**

Forfait déclaré de E.S.V.O. 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à E.S.V.O. 2 pour en porter le bénéfice à SACRIBAINÉ**S'agissant du match Aller, le match retour devient SACRIBAINÉ – ESVO 2**

La commission ne met pas d'amende pour forfait en D4 sur tout le mois de Septembre. (voir PV du Comité Directeur daté du 14 Septembre)

23079186 CCCO D3-D4 E.S.V.O. 2 – VITTEAUX du 20/09/2020

Forfait déclaré de E.S.V.O. 2

En conséquence, la Commission des Compétitions dit VITTEAUX qualifié pour le prochain tour de Coupe.

Amende : 50 € à E.S.V.O.

1.5 MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 45, la Commission dit que les clubs dont la liste suit peuvent obtenir, sur leur demande, les mutations supplémentaires indiquées, sous réserve d'en informer la Commission des Compétitions du District avant le 20 août 2020 en précisant l'équipe du club qui bénéficiera de ces dispositions :

CLUB	NOMBRES DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES	REPONSES EQUIPE OU JOUERA LA/LES MUTATION(S)
AS BEAUNOISE	2	EQUIPE A (R2) et EQUIPE B (D2)
ECHENON	1	EQUIPE A (D2)
FC GRESILLES	1	EQUIPE A (D2)
MEURSAULT	1	

QUETIGNY	1	
SAULON CORCELLES	1	
SAVIGNY CHASSAGNE	1	EQUIPE A (D2)
ST APOLLINAIRE	1	
TIL CHATEL	1	
USCD	1	EQUIPE B (D2)

A partir du 13 Septembre, les clubs n'ayant pas désigné l'équipe dans laquelle ils engagent une mutation supplémentaire ne pourront plus choisir.

1.6 COURRIEL

- **U.S.S.E.** : Pris note

II. CHAMPIONNATS JEUNES 2020/2021

2.1 REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite aux qualifications des équipes de MVF 1 – LONGVIC 1 – BEAUNE 1 – QUETIGNY 1 – CHEVIGNY ST SR 1 – DAIX 1 au deuxième tour de la Coupe Gambardella qui se déroulera le 27/09/2020.

La commission remet au 3/10/2020 les matches ci-dessous :

- 22772289 U18 D1 QUETIGNY 1 – IS SELONGEY 2
- 22772290 U18 D1 MVF 1 – DAIX 1
- 22772291 U18 D1 BEAUNE 1 – GEVREY 1

La commission remet à une date ultérieure le match ci-dessous (attente résultat du 2^{ème} tour de la Coupe Gambardella)

- 23061701 U18 D2 – B CHEVIGNY ST SR – LONGVIC

2.2 MATCHS REPORTES

Suite à la déclaration de cas positif à la COVID 19, nous vous informons que la rencontre ci-dessous programmée le 19/09/2020 n'a pas lieu.

22772328 U15 D1 ST APOLLINAIRE 2 – IS SELONGEY prévu le 19/09/2020 est reporté en **date ultérieure**

2.3 CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
23061877	U13 D2	C	NOLAY	1 RUFFEY ST MARIE	1 26/09/2020	15H		10H	

2.3 MODIFICATION COMPOSITION DES GROUPES

U15 D2

Mail de MVF : informant la commission du forfait général de MVF 2

Mail de GRESILLES FC : Accord de la Commission. Prend la place de M.V.F. 2 dans le groupe A.

GROUPE A :

~~MVF 2~~ – USSE 2 – DAIX 1 – DFCO (FEM) 4 – CHENOVE 1 – TALANT – LONGVIC 1 – GRESILLES FC 1

U13 D2

Mail de MVF : informant la commission du retrait de l'équipe de MVF.

Mail de MEURSAULT : informant la commission du retrait de l'équipe de MEURSAULT.

Mail de QUETIGNY : Pris note. Prend la place de Meursault dans le groupe C

GROUPE A :

~~MVF 2~~ – USSE 1 – UCCF 1 – ASFO 2 – FONTAINE LES DIJON 3 – MARSANNAY 2 – DFCO (FEM) 2 – LONGVIC 2 – USCD 2 – ASPTT 2

GROUPE C

ST JEAN DE LOSNE 2 – BEAUNE AS 2 – ~~MEURSAULT 1~~ – RUFFEY STE MARIE 1 – AISEREY IZEURE – MARSANNAY 2 – FONAINE LES DIJON 2 – TALANT 1 – ST APOLLINAIRE – NOLAY 1 - QUETIGNY

2.4 COMPOSITION DES GROUPES

U18 D3

Poule unique de huit équipes

A.S. Seurre - Chenove 1 - Ent Magnien 1 - Ent USSE 1 –
Ent U.F.C.O 1 - Gevrey 2 - GJ Genlis Villers 2 - Gresilles F.C 1

U15 D3

2 groupes de 6 équipes

Groupe A : Chevigny St Sauveur 2 - Ent U.F.C.O 1 - U.C.C.F 1 - Daix 2 - Neuilly Crim Sennecey 1 - Ahuy Fc 1

Groupe B : Auxonne 1 - Ent Fccl 1 - Ent Lacanche 1 - Seurre 1 - Fontaine Les Dijon 3 - Meursault 1

U13 D3

3 groupes de 6 équipes et un groupe de 7 équipes.

Groupe A : Ent Usse 2 - Montbard Venarey 2 - St Remy 1 - U.F.C.O - Gresilles F.C 1 - Fontaine Les Dijon 4 - Plombieres 1

Groupe B : Bligny 1 - Daix 2 - Fontaine D'Ouche As 3 - Manlay 2 - U.S. C. D 3 - Ahuy Fc 1

Groupe C : Is-Selongey 3 - Gresilles F.C 2 - Talmay 1 - Tilles F.C. 2 - Ent Val De Norge Fc 1 - Cessey 1

Groupe D : Seurre 1 - Chevigny St Sauveur 3 - Longvic 3 - Marsannay 3 - Neuilly Crim Sennecey 1 - St Apollinaire 3

2.5 ENTENTES

La Commission rappelle que les ententes doivent être déclarées avant la 1^{er} journée des championnats

- EPINAC – IGORNAY – NOLAY en U15 sous le nom d'Epinac

(Voir annexe)

III. CHAMPIONNATS FOOT DIVERSIFIE 2020/2021

FOOT ENTREPRISE

3.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

Match 22883410 DIJON JURISTES – GROUPAMA du 12/09/2020 remis **en date ultérieure**

Match 22883412 MUNICIPAUX DIJON – TAKE US du 12/09/2020 remis **en date ultérieure**

VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – U13 D1 - Séniors Féminines – U18 F – U15 F

La FMI sera mise en place en phase printemps pour les championnats U13 D2 et U13 D3

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 13 Septembre 2020

Match 22761591 D4 – A ST REMY 3 – BELAN

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et la valide.

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant du club de ST REMY n'est rattaché à l'équipe 3. La Commission demande au club de ST REMY de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Absence de constant d'échec. Amende 36 € pour St Remy 3

Match 22761620 D4 – B ES MORVANDELLE 2 – ST EUPHRONE 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et la valide.

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant des clubs de ES MORVANDELLE et ST EUPHRONE ne sont rattachés à leur équipe. La Commission demande au club de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Absence de constant d'échec. Amende 36 € pour E.S. Morvandelle

Match 22761331 D4 – E RUFFEY STE MARIE 2 – AHUY 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du rapport d'échec. Elle valide la feuille de match papier

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant du club de AHUY n'est rattaché à l'équipe 2. La Commission demande au club de AHUY de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 12 et 13/09/2020

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16 € à TOISON D'OR et ETOILES D'ARGENT

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : B. LECOUR

Le Secrétaire : N. BRUNEL

U18 D3**2 GROUPES DE 6 (10 matchs a/r) = 12 EQUIPES****GROUPE A**

Chenove 1
 E.F.B 1
 Ent Magnien 1
 Ent Semur Epoisses 1
 Ent U.F.C.O 1
 Us Savigny Chassagne 1

GROUPE B

A.S. Seurre P.B. 1
 Ent.F. Villages 2
 Fauverney 2
 Gevrey Chambert 2
 GJ Genlis Villers 2
 Gresilles F.C 1

U15 D3**2 GROUPES DE 9 (8 matchs) = 18 EQUIPES****GROUPE A**

Ahuy Fc 1
 Chevigny St Sauveur 2
 Daix 2
 Ent Pouilly En Aux. 2
 Ent U.F.C.O 1
 Ent.F. Villages 1
 Fontaine Les Dijon 3
 U.C.C.F 1
 Neuilly Crim Sennece 1

GROUPE B

Aiserey Izeure Fc 1
 Auxonne 1
 Ent Fccl 1
 Ent Lacanche 1
 Ent Ouges 1
 GJ Genlis Villers 2
 Meursault 1
 Saulon Corcelles 1
 Seurre 1

U13 D3**4 GROUPES DE 7 (6 matchs) et 2 GROUPES DE 8 (7 matchs) = 44 EQUIPES****GROUPE A**

Ent Usse 2
 Esvo 1
 Pouilly En Auxois As 1
 Mvf 2
 Precy 1
 St Remy 1
 U.F.C.O 1
 Centre Cote D'Or F. 1

GROUPE B

Chevigny St Sauveur 3
 Longvic 3
 Marsannay 3
 Neuilly Crim Sennece 1
 Seurre 1
 St Apollinair 3
 Fauverney 2
 Auxonne 1

GROUPE C

Cessey 1
 Gresilles F.C 2
 Is-Selongey 3
 Talmay 1
 Tilles F.C. 2
 Val De Norge Fc 1
 F.C. Vingeanne 1

GROUPE D

Ahuy Fc 1
 Daix 2
 Ent Bligny 1
 Ent Manlay 2
 Fontaine D'Ouche As 3
 Gresilles F.C 1
 Fontaine Les Dijon 4

GROUPE E

Dijon U.L.F.E. 1
 Dijon Universite Clu 5
 E.F. Villages 1
 Gresilles F.C 3
 U.F.C.O 2
 U.S. C. D 3
 Plombieres 1

GROUPE F

Ruffey St Marie 2
 Saulon Corcelles 1
 Savigny Chassagne 1
 U.S. De Meursault 2
 Vougeot 1
 Echenon 1
 Fccl 1
 Gevrey 2

Suite à la situation sanitaire actuelle, la FFF a décidé de l'arrêt des championnats amateurs 2019/2020 à la date du 13 Mars 2020.

Suite au PV du Comex de la FFF du 16/04/2020, les règles communes aux ligues et Districts, ci-dessous, sont appliquées

- Aucun groupe d'un championnat ne pourra être composé de plus de 14 équipes. Toutefois, la Ligue ou le District pourra, sur décision de son Comité de Direction, créer une poule supplémentaire championnat mais sous réserve que toutes les poules dudit championnat soient composées au maximum de 12 équipes. Par ailleurs, si l'application de la règle exposée au paragraphe précédent génère une poule de 13 équipes, la Ligue ou le District pourra, sur décision de son Comité de Direction, faire passer cette poule de 13 à 14 équipes pour la saison 2020 / 2021, cette 14ième à être qu'un accédant supplémentaire. Enfin, dans les deux cas (poule supplémentaire ou passage de 13 à 14 équipes), si la Ligue ou le District veut pérenniser cette situation au-delà de 2020 / 2021, elle/il devra alors le faire valider par son Assemblée Générale. A défaut, il appartiendra à la Ligue ou au District de prendre toutes les mesures nécessaires afin que se retrouvent leur structure habituelle dès la saison 2021/2022 ;

	D1		D2		D3		D4
Rétrogradés de R3 en D1	Accession de D1 en R3	Rétrogradés de D1 en D2	Accessions vers D1	Rétrogradés D2 vers D3	Accessions de D3 vers D2	Rétrogradés de D3 vers D4	Accessions de D4 vers D3 3 GROUPES DE 6
CHOIX GROUPES DE 14 pour la saison 2020/2021							
0	2	4	4 les 2 premiers de chaque groupe	10 les 5 derniers de chaque groupe (10ième-11ième-12ième-13ième-14ième)	6 le 1er de chaque groupe et les deux meilleurs 2ièmes	10 les 2 derniers de chaque groupe (11ième et 12ième) et les 2 plus mauvais 10ièmes	6 Les deux 1er de chaque groupe
1	2	5	4 les 2 premiers de chaque groupe	10 les 5 derniers de chaque groupe (10ième-11ième-12ième-13ième-14ième)	5 le 1er de chaque groupe et le meilleur 2ième	11 les 2 derniers de chaque groupe (11ième et 12ième) et les 3 plus mauvais 10ièmes	6 Les deux 1er de chaque groupe
2	2	5	3 les 2 premiers de chaque groupe et le meilleur 2ième	11 les 5 derniers de chaque groupe (10ième-11ième-12ième-13ième-14ième) et le plus mauvais 9ième	5 le 1er de chaque groupe et le meilleur 2ième	11 les deux derniers de chaque groupe (11ième et 12ième) et les 3 plus mauvais 10ièmes	5 Le 1er de chaque groupe et les 2 meilleurs 2ième
3	2	6	3 les 2 premiers de chaque groupe et le meilleur 2ième	11 les 5 derniers de chaque groupe (10ième-11ième-12ième-13ième et 14ième) et le plus mauvais 9ième	4 le 1er de chaque groupe	12 les 3 derniers de chaque groupe (10ième-11ième et 12ième)	5 Le 1er de chaque groupe et les 2 meilleurs 2ième
4	2	6	2 le premier de chaque groupe	12 les 6 derniers de chaque groupe (9ième-10ième-11ième-12ième-13ième et 14ième)	4 les 1er de chaque groupe	12 les 3 derniers de chaque groupe (10ième-11ième et 12ième)	4 Le 1er de chaque groupe et le meilleur 2ième

